DÉLÉGATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

7ème session extraordinaire du Conseil exécutif consacrée à l'Ukraine (15 mars 2022) – projet d'intervention de l'Ambassadrice déléguée permanente de la France à l'UNESCO

Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente, distingués délégués, chers collègues,

Le 2 mars, l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la résolution qu'elle adoptait, déplorait dans les termes les plus vifs, l'agression de l'Ukraine par la Russie en violation de l'article 2(4) de la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale a demandé également à la Russie de cesser d'employer la force. Le 4 mars, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a demandé l'établissement d'une commission d'enquête internationale indépendante. L'UNESCO doit aussi prendre ses responsabilités car l'entreprise de destruction à l'œuvre dans ce conflit impacte très étroitement et on ne peut plus directement les domaines de compétence de l'Organisation, dont l'un des objectifs, tels que figurant dans l'article 1er de la Charte est « de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité ».

Commençons par l'éducation. De nombreux établissements d'enseignement situés sur le territoire ukrainien ont été endommagés par des tirs ou des explosions, en violation du droit international. Plusieurs universités ont été partiellement ou totalement détruites (en particulier à Kharkiv et Marioupol). Un étudiant étranger a trouvé la mort dans une explosion touchant l'université de Kharkiv. Mais que dire des millions d'enfants en âge scolaire, des étudiants de nationalité ukrainienne ou étrangère qui, après avoir souffert des conséquences de la pandémie de COVID-19, après pour certains avoir déjà fui une première fois le Donbass après 2014, voient à nouveau leur scolarité complètement bouleversée ? Les élèves d'Ukraine font face à un nouveau séisme qui porte atteinte à leur droit à l'éducation : certains, déjà profondément choqués par la violence et les destructions, sont sur la route de l'exil et devront tout recommencer, loin de leur école d'origine, peut-être dans une nouvelle langue qu'ils ne comprennent pas ; d'autres, également privés d'école doivent trouver refuge dans des abris antiaériens. Aux séquelles psychologiques s'ajoute le risque d'un retard scolaire. *En l'absence de possibilités d'évacuation, des étudiants, étrangers notamment, se retrouvent bloqués dans le pays dans une situation de grande insécurité (cf. 300 étudiants tanzaniens coincés à Soumy).*

Cette guerre est aussi celle de l'information et de la communication et dans ce domaine, les droits et libertés sont mis à rude épreuve. L'UNESCO ne peut pas rester passive. En Ukraine, la situation sécuritaire a rendu le travail des journalistes extrêmement périlleux si bien que les reporters doivent renoncer à couvrir certaines zones du conflit. Deux journalistes ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions, tandis que de nombreux blessés sont à déplorer. Les journalistes ne sauraient être pris pour cible dans les combats dès lors qu'ils sont clairement identifiés. Alors que plus que jamais, les femmes et les hommes ont un besoin vital d'informations fiables et vérifiées, depuis le début du mois, les citoyens russes ont pratiquement perdu toute possibilité d'accès à une information pluraliste avec la fermeture des médias indépendants et les lourdes peines dont sont passibles les journalistes qui

rendent compte de la guerre autrement que d'après des sources officielles.. *L'attaque de la tour de télévision de Kiev par les forces armées russes relève d'une volonté d'entraver les possibilités d'information et de communication des Ukrainiens.*

Là encore, au cœur du mandat de notre Organisation, les biens culturels et le patrimoine sont tout particulièrement menacés. Le musée de la peintre naïve Maria Prymachenko a été réduit en cendres. Les centres historiques de Kharkiv, ancienne capitale de l'Ukraine et ville créative UNESCO, qui présente un patrimoine architectural unique avec des témoignages du modernisme et du constructivisme, ou encore Tchernihiv sur la Liste indicative, ont subi des dommages colossaux. Kiev, avec ses deux sites inscrits au Patrimoine mondial, est directement menacée et le pire est à craindre. Les habitants de Lviv, autre bien emblématique du Patrimoine mondial, sont contraints de mettre à l'abri leurs trésors artistiques. En la matière, le Secrétariat a été réactif, et travaille avec tous les acteurs qui peuvent aider, y compris la fondation ALIPH. Nous savons qu'une assistance se prépare et la France se tient prête à financer ces efforts. A cet égard, la tenue d'un Comité du patrimoine mondial en Russie alors que cette dernière va à l'encontre de tous les idéaux prônés par l'UNESCO, à commencer par ceux liés au patrimoine, en bombardant les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial paraît difficilement concevable.

Dans tous ces domaines, nous devons évidemment, en tout premier lieu, réagir face à l'urgence comme le fait déjà l'UNESCO dans le domaine du patrimoine. Cela ne doit pas nous faire oublier que la meilleure façon de préserver ce qui peut encore l'être est de faire cesser l'agression armée, injustifiée et injustifiable, au plus vite.

Le projet de décision qui vous est soumis, Madame la Présidente, chers collègues, vise à tracer la voie pour la contribution de l'UNESCO, conformément à l'article 1 de son acte constitutif, « au maintien de la paix et de la sécurité » en Ukraine.

Il est co-parrainé par les 61 Etats suivants : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Principauté d'Andorre, Australie, Autriche, Royaume de Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, République de Corée, Costa Rica, Croatie, Royaume du Danemark, République Dominicaine, Equateur, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Haïti, Hongrie, îles Cook, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, République de Moldavie, Principauté de Monaco, Monténégro, Royaume de Norvège, Nouvelle Zélande, Royaume des Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Pérou, Pologne, Portugal, République Tchèque, Saint-Marin, Sainte Lucie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Confédération Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay.

Les 61 Etats appellent les nouveaux co-parrains à se manifester pendant le temps de cette 7ème session extraordinaire du Conseil exécutif.